ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des mandataires judiciaires de protection des majeurs

Question écrite n° 36439

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation des mandataires judiciaires de protection des majeurs. Actuellement, entre 800 000 et un million de personnes majeures sont bénéficiaires d'une mesure de tutelle, de curatelle ou de sauvegarde de justice. 8 300 mandataires judiciaires de protection des majeurs exerçant soit en milieu libéral soit en milieu associatif accompagnent ces personnes vulnérables. Leurs actions portent leurs fruits puisqu'elles assurent le respect de la dignité et des droits fondamentaux des personnes protégées. Elles garantissent aussi à ces dernières une sécurité financière. Cependant, les mandataires judiciaires de protection des majeurs souffrent d'un réel manque de reconnaissance bien qu'ils disposent de fortes connaissances juridiques, dans le domaine social, dans la gestion comptable et de patrimoine. C'est pourquoi ils souhaitent une revalorisation salariale, la création de 2 000 postes au niveau national, la création d'un pilotage interministériel de la protection juridique ou encore celle d'un observatoire destiné à améliorer la connaissance des personnes protégées. Face aux inquiétudes formulées par ces professionnels indispensables pour les majeurs vulnérables, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour revaloriser la profession de mandataire judiciaire tant en termes de moyens financiers et humains que de reconnaissance.

Données clés

Auteur : M. Martial Saddier
Circonscription : Haute-Savoie (3e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36439
Rubrique : Professions judiciaires et juridiques
Ministère interrogé : Justice
Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 16 février 2021, page 1322
Question retirée le : 10 août 2021 (Fin de mandat)